

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 11 décembre 2015

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu du 30 octobre 2015 formulé par M. Stéphane Masson demandant que la Municipalité intervienne auprès de la Direction de l'EPFL et systématiquement auprès des médias ou autres auteurs de la confusion qui consiste à mentionner que l'EPFL, et en particulier le Swisstech Convention Center, se trouvent à Lausanne

La Municipalité a adressé un courrier à M. Patrick Aebischer, Président de l'EPFL, afin de lui transmettre ce vœu et de le sensibiliser à la localisation de cette Haute Ecole, souvent mentionnée de manière erronée dans la presse. A noter que le journal 24 Heures a cité ce vœu dans un encart, ce qui lui a donné une belle visibilité.

2) Réponse aux vœux formulés par la commission ad hoc dans son rapport concernant le préavis n° 2015/21 « Nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour »

Vœu n° 1 : répondu oralement lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2015.

Vœu n° 2 : que la notion de « régulièrement » à l'article 6 al. 1 soit précisée dans une prochaine communication municipale, en particulier, pour ce qui concerne les hôtes qui ont des proches ou de la famille qu'ils reçoivent chez eux.

Dans tous les cas, la Commune, autorité de taxation, dispose d'une certaine marge d'appréciation en ce qui concerne l'assujettissement à la taxe de ces personnes.

Les personnes qui accueillent de temps à autre des proches ou de la famille pour un court séjour ne seront pas soumises à l'obligation de les déclarer. Il faut que les visiteurs soient présents pour un long séjour ou fréquemment.

Le fait de déclarer un hôte et de s'acquitter de la taxe de séjour donne droit au titre journalier de transport Mobilis 6 zones, qui coûte plus cher que la taxe demandée ; la taxe reste donc avantageuse.

Pour Ecublens, ce sera principalement sur dénonciation de voisins ou autres que les personnes logées gratuitement de manière fréquente seront découvertes. Il n'est actuellement pas prévu d'instaurer des contrôles pour ce genre de situations.

3) Réponse à la remarque de Mme Géraldine Binggeli, Conseillère communale, concernant le cheminement piétonnier le long de la patinoire mobile, côté parking

Afin de permettre aux piétons de cheminer à cet endroit en toute sécurité, des barrières vaubans ont été disposées, le vendredi 27 novembre 2015, sur la zone de dépose du Centre socioculturel, le long de la place François Silvant.

4) Personnel communal – Départs et arrivées durant l'année 2015

Durant l'année 2015, nous avons enregistré 22 départs, représentant 13,1 EPT, soit :

- 3 retraites
- 1 décès
- 4 fins d'apprentissage
- 10 démissions
- 4 licenciements.

Nous avons enregistré 56 arrivées, représentant 34.63 EPT, dont :

- 8 apprentis
- 4 auxiliaires
- Dans ces arrivées est compris le personnel du Centre de vie enfantine Domino sous contrat avec la Commune depuis le 1^{er} janvier 2015.

5) Personnel communal - Fidèles collaborateurs de l'année 2015

Jubilaires	Nom	Prénom	Fonction	Service
10 ans	Carro	Sperenza	Directrice du jardin d'enfants « Les Mouflets »	Affaires sociales et petite enfance
10 ans	Kikuchi	Etsuko	Organiste	Culture, jeunesse, sports, intégration, églises
10 ans	Nicod	Serge	Chef de Service	Affaires sociales
10 ans	Raveau	Nancy	Employée au réfectoire scolaire	Ecoles
15 ans	Dupertuis	Sandrine	Responsable réfectoire du Pontet	Ecoles
15 ans	Horvath	Livia	Responsable bibliothécaire communale	Culture, jeunesse, sports, intégration, églises
15 ans	Mayor	Stéphanie	Employée de commerce	Secrétariat municipal
20 ans	Lo Conte	Fabienne	Assistante de la Cheffe de service	Ecoles
20 ans	Lopizzo	Alain	Employé de commerce	Finances
20 ans	Porchet	René	Contremaître	Bâtiments, épuration et développement durable
25 ans	Anderegg	Charles	Contremaître	Bâtiments, épuration et développement durable
25 ans	Burkli	Gunther	Jardinier	Travaux, infrastructures, domaines et environnement
35 ans	Matti	Françoise	Cheffe du personnel	Ressources humaines

6) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

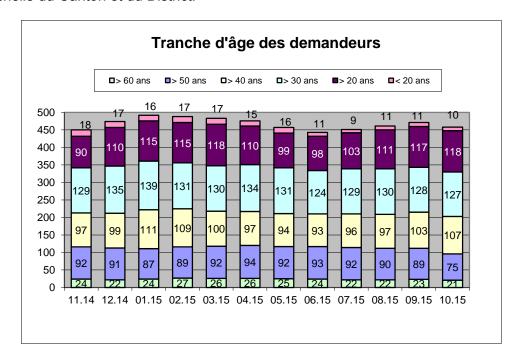
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

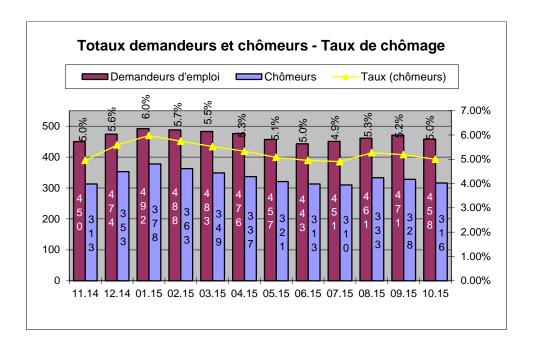
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





7) Population

Situation au 31 octobre 2015 : 12'504 habitants (12'334 au 31 octobre 2014).